

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/30S/2018 POUR LA FOURNITURE D'UNE ASSURANCE DES BATIMENTS, DES EQUIPEMENTS DE BUREAU (MATERIEL INFORMATIQUE, ELECTRIQUE ET LE MOBILIER), DES FONDS ET DES PERSONNES PRESENTES SUR LES LIEUX CONCERNES DE LA REGIE NATIONALE DES POSTES (CLIENTS ET VISITEURS) CONTRE L'INCENDIE, LE VOL, LES CATASTROPHES NATURELLES ET LES RISQUES CONNEXES.

Date de Publication : 30.../...03.../2018.

Date d'ouverture des offres : 19.../...04.../2018.

1. Objet.

La Régie Nationale des Postes invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à présenter leurs offres sous pli fermé pour l'assurance de ses bâtiments, de ses équipements de bureau, de ses fonds et des personnes présentes sur les lieux concernés de la Régie Nationale des Postes (clients et visiteurs) contre l'incendie, le vol, les catastrophes naturelles et les risques connexes.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de la RNP, exercice 2018.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot: « Assurance des bâtiments, des équipements de bureau (matériel informatique, électrique et le mobilier), des fonds et des personnes présentes sur les lieux concernés de la Régie Nationale des Postes (clients et visiteurs) contre l'incendie, le vol les catastrophes naturelles et les risques connexes ».

9

5. Délai de réparation du sinistre

Le délai de réparation du sinistre est fixé au maximum à trente (30) jours calendaires à compter de la date de dépôt de la déclaration d'accident.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale résidant au BURUNDI justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises au sens de l'article 161 du Code Révisé des Marchés Publics.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 361 de la Loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30 minutes à 15h 30 minutes, heure locale à l'adresse ci-après :

Service des Approvisionnements de la RNP
Avenue Patrice LUMUMBA

Il pourra également être obtenu au même Service des Approvisionnements de la RNP sur présentation d'un bordereau de versement de :

- 1° Cinquante mille francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° **1101/001.04** ouvert à la **Banque de la République du Burundi et;**
- 2° Cinquante mille francs Burundais (50 000 FBU) non remboursables au compte n° 7280 ouvert à la **Régie Nationale des Postes** au nom de la RNP.

8. Présentation et ouverture des Offres.

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la RNP au plus tard le **19**...**04**.../ 2018 à 9 heures. Elles porteront obligatoirement la mention « **Offres pour la soumission pour l'assurance des bâtiments, des équipements de bureau, des fonds et des personnes présentes sur les lieux concernés de la Régie Nationale des Postes (clients et visiteurs) contre l'incendie, le vol, les catastrophes naturelles et les risques connexes, Objet du DAOON n°DNCMP/30/S/2018. A n'ouvrir qu'en séance publique du** ...**19**...**04**.../ 2018.

Les offres doivent comporter la signature et le cachet du soumissionnaire. Elles doivent être présentées dans trois enveloppes dont une extérieure contenant deux autres à

savoir celle renfermant l'offre technique des lots soumissionnés et celle renfermant l'offre financière.

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe pouvant indiquer l'identité du soumissionnaire ou la provenance de l'offre sous peine de rejet.

Les offres doivent être paginée ; paraphées et avoir une table des matières.

L'enveloppe extérieure comportera l'adresse ci-après :

**Direction Générale de la RNP
B.P. 258 Bujumbura
DAOO N° DNCMP/30/S/2018.
A n'ouvrir qu'en séance publique du 19.04/2018.**

L'ouverture des offres aura lieu le 19.04/2018 à 9 heures 30 minutes dans l'une des salles de la RNP en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code Révisé des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès verbal d'ouverture.

Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et par un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics et une copie est transmise à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

9. Validité des Offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission délivrée par une Banque ou une microfinance agréée établie suivant le modèle annexé est exigée. Elle sera de **cinq millions de Francs Burundais (5.000.000 Fbu)**.

NB : Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

11. Renseignement

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix jour (10) jours calendriers avant l'ouverture des offres.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats soumissionnaires adresseront leurs demandes à la RNP, Tél. 22 22 31 51/22 22 38 57, fax. 22 22 07 00.

Fait à Bujumbura, le ... 27/05/2018

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA RNP

Benjamin NIYOKINDI

